



Règlement des concours

Vous n'appliquez pas le règlement, nous ne lisons pas votre nouvelle.

Modalités de participation

1. L'association *La Piterne* organise un concours de nouvelles, ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus. Le thème et le calendrier sont indiqués sur le site lanouve.fr.

2. La participation aux concours est gratuite et n'impose aucuns frais. Ni l'adhésion à l'association ni un don ne sont obligatoires pour soumissionner un texte.

3. L'écrivain présente une seule nouvelle par concours ; sous son nom ou le pseudonyme de son choix. Il garantit que l'œuvre présentée est inédite et libre de droits.

4. **Seules les nouvelles sont acceptées** : *La nouvelle est un récit fictionnel, court et écrit en prose. La concision la caractérise. Les personnages sont peu nombreux et brièvement décrits. L'action ou l'évocation sont assez simples et exposés de façon à ménager un effet de surprise, d'interrogation ou d'émotion.*

5. La nouvelle, écrite en langue française compte au **minimum 6 000** et au **maximum 10 000 caractères** (titre et espaces compris). Elle porte un titre, différent du thème indiqué. Elle est composée **dans un format de traitement de textes** (odt de LibreOffice et OpenOffice, doc ou docx de Word), à l'exclusion de tout autre format, **sans aucune mise en page élaborée** : ni tabulation ni puces automatiques.

6. La nouvelle est expédiée jusqu'à **la date indiquée sur le site lanouve.fr**, à l'adresse concours@lanouve.fr.

Le courriel a pour objet « concours + titre de la nouvelle » (ex : *concours coco bel œil*), il contient les informations suivantes : véritables nom et prénom, pseudonyme éventuel, année de naissance, code postal français ou pays de résidence, adresse mél de l'écrivain et titre de **la nouvelle**, celle-ci est **mise en pièce jointe**.

Une nouvelle non titrée ou portant l'identité de l'écrivain est éliminée, même si le titre est mentionné dans le message d'envoi.

7. Les candidatures incomplètes ou non-conformes à un article du règlement sont éliminées, sans avis.

Le magazine *La Nouve*

8. Les textes conformes aux articles 1 à 6 sont transmis aux membres de l'association *La Piterne*, qui composent le jury. **Le jury sélectionne quatre nouvelles** selon les critères suivants : respect du thème, qualité de la rédaction, originalité du traitement. Le jury est souverain dans ses décisions et ne pourra être remis en cause par aucun écrivain.

9. Les quatre nouvelles sélectionnées sont **affichées de manière anonyme sur le site *La Nouve***, rubrique *Concours* pendant un mois. Les internautes adressent leur avis et leurs suggestions d'éventuelles modifications ou corrections avant la date indiquée sur le site. Ces avis anonymes sont transmis à l'écrivain, qui peut apporter l'évolution de son choix.

10. **Les nouvelles retenues sont publiées dans le magazine numérique *La Nouve***, édité chaque semestre par les soins de l'association *La Piterne*. À défaut de version modifiée, les nouvelles sont publiées dans leur formulation initiale ; elles sont signées du nom ou pseudonyme fourni par l'écrivain.



En plus de la publication de sa nouvelle, chaque écrivain sélectionné se voit accorder un espace dans le recueil pour se présenter et promouvoir un de ses recueils. Il peut se valoir à l'extérieur de la distinction reçue.

11. Le magazine numérique *La Nouve* ne comporte aucune publicité tierce et ne perçoit aucune forme de rémunération. Il est réalisé sur deux supports : format A4 illustré disponible en PDF, format e-pub sans illustrations. Les deux formats sont téléchargeables gratuitement sur le site de *La Nouve*.

12. Aucun droit n'est reversé aux écrivains dont les textes sont publiés, quel que soit le support.

La participation au concours vaut acceptation des douze articles du règlement.

[Information : lanouve.fr](http://lanouve.fr)